

Préinscription pour la rentrée scolaire

Septembre 2020

DANS L'ANNÉE SCOLAIRE MON ENFANT :

Services	OUI			NON
	Tout le temps	Occasionnellement ou planning	Très rarement	
→ Mangera à la cantine				
→ Ira au périscolaire	Matin 7h30/8h30			
	Soir 16h30/18h30			
→ Participera à l'ALSH Périscolaire du Mercredi	7h30/9h00 accueil matin			
	9h/13h30			
	9h/16h30			
	16h30/18h30 accueil soir			
Remarques :				

A RETOURNER

à Mme HALLER AUDREY Directrice Accueil de Loisirs et Services périscolaires, soit :

*à la mairie de La Chapelle-aux-Pots,

* boîte aux lettres, 1 rue du Moulin (portail rouge, entrée école)

Avant le MARDI 30 JUIN 2020

Prévisions :

Cantine	Mardi 1	Jeudi 3	Vendredi 4	Lundi 7	Mardi 8	Jeudi 10	Vendredi 11
PS/MS/GS							
CP/CE1-2/CM1-2							
Périscolaire	Mardi 1	Jeudi 3	Vendredi 4	Lundi 7	Mardi 8	Jeudi 10	Vendredi 11
Matin 7h30/8h30							
Soir 16h30/18h30							

ALSH PERISCOLAIRE DU MERCREDI	Mercredi 2 septembre	Mercredi 9 septembre	Mercredi 16 septembre	Mercredi 23 septembre
7h30/9h00 (accueil matin)				
9h/13h30 (demie journée)				
9h/16h30 (journée)				
16h30/18h30 (accueil soir)				

Signature :

PARENTS

Bonjour,

Suite à de nombreuses gardes exceptionnelles ou cas d'urgence d'enfants non-inscrits, (vous n'êtes pas à l'abri d'un retard, un rdv qui s'éternise, un problème sur la route, ou autres) **dès la rentrée le Dossier sera obligatoire pour tous, même si ces derniers ne fréquentent pas nos services** (Périscolaire, cantine ou ALSH périscolaire du mercredi).

Il est utile pour vous joindre en cas d'urgence dans l'année et cela facilite l'organisation administrative, car **le dossier est obligatoire** ! (Il peut être contrôlé par la DDCS).

→ **N'oubliez pas d'informer la directrice de l'ALSH en cas de changement (N°de téléphone, adresse, situation familiale...)** car les informations données à l'école ne sont pas retransmises. Nos services sont différents.

Merci de votre compréhension.



SANS DOSSIER COMPLET NOUS NE POUVONS ACCEPTER VOTRE ENFANT DANS NOS DIFFÉRENTS SERVICES.

RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR CHAQUE ANNÉE :

(dossier téléchargeable sur le site de la mairie : <http://www.mairie-lachapelleauxpots-oise.fr/>)

-Dossier « FICHE DE RENSEIGNEMENTS et Règlement intérieur »

-Dossier cantine et Règlement cantine

-PHOTOCOPIE DES VACCINS (obligatoire)

-ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COUVRANT VOTRE ENFANT (pour la rentrée 2020/2021)

-DERNIER AVIS D'IMPOSITION 2020 SUR LES REVENUS 2019 DU FOYER (vous sera demandé au mois de décembre)

ou AVIS 2019 SUR REVENUS 2018 POUR LES ENFANTS QUI FONT LEUR PREMIERE RENTREE,

et numéro allocataire CAF ou attestation MSA.

NB: l'avis d'imposition n'est en aucun cas obligatoire, mais sans celui-ci, le tarif horaire maximum sera appliqué.

Fait le :

Signature



Si vous avez des questions, veuillez contacter Mme Audrey HALLER, Directrice ALSH :
animation.lachapelleauxpots@wanadoo.fr ou au 03.44.04.50.78/06.86.12.18.46